



**Direction Régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt BRETAGNE**

Service Régional de l'Alimentation

AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région BRETAGNE au DRAAF de BRETAGNE en date du 01/04/2015 ;

L'organisme **7 D'ARMOR (SAS)**
domicilié à **20, avenue Paul Dupleix Z.I. du Prat**
56000 VANNES

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : BR00242**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **OUI**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels **OUI**
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service **NON**
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

7 D'ARMOR (SAS)	56000	VANNES
-----------------	-------	--------

Fait à Rennes, le 5 octobre 2016

**Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
et par délégation**

Le Chef du Service Régional de l'Alimentation,

Karine PROUX



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas Certification

Certificat

Attribué à

7 D ARMOR

**AVENUE PAUL DUPLAIX
56000 VANNES - FRANCE**

Siret n°: 31667215300012

Bureau Veritas Certification France certifie que l'entreprise susmentionnée a été évaluée et jugée conforme pour bénéficier de l'agrément d'entreprise, conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat, concernant:

Le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 modifié, et les arrêtés correspondants, du 16/10/2020, dans leur version en vigueur à la date d'édition du présent certificat, fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la ou les activités ci-dessous concernant les produits phytopharmaceutiques :

**DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES À DES
UTILISATEURS PROFESSIONNELS
DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES À DES
UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS**

Date de certification initiale: **26 septembre 2013**

Sous réserve du respect des exigences, vérifiées selon le plan de contrôle prévu, ce certificat n° **FR011337 - 3** est valide jusqu'au **25 septembre 2028**

Pour vérifier la validité du certificat appelez au : + 33(0)2 99 23 30 64

Bureau Veritas Certification France est reconnu pour la certification de vente, distribution, d'application, et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Paris La Défense, le 28 septembre 2022

Pour le Président, Laurent Croguennec

